

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-248400285-20220330-2022-020-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/2022

Publication : 30/03/2022

Pour l'autorité compétente par délégation

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRECommunauté Territoriale
Sud Luberon

Séance du 17 mars 2022

Date de convocation : 8 mars 2022
 Date d'affichage : 10 mars 2022

NOMBRE DE MEMBRES :
 Afférents au Conseil Communautaire : 41
 En exercice : 41
 Qui ont pris part à la délibération : 29
 Nombre de voix exprimé : 37

L'an deux mille vingt-deux et le dix-sept mars,

À dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de cette Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Robert TCHOBDRNOVITCH, Président,

Présents : Robert TCHOBDRNOVITCH, Pierre AUBOIS, François BONNET, Jean-Luc BOREL, Jean-Marc BRABANT, Géraud DE SABRAN PONTEVES, Alain DE VILLEBONNE, Marc DUVAL, Philippe EGG, Alain GOUIRAND, Valérie GRANGE, Alain GUEYDON, Marc JAUBERT, Geneviève JEAN, Samantha KHALIZOFF, Franck LAROCHE, Nathalie LE BOUC, Jean-François LOVISOL, Brigitte MARGAILLAN, Séverine MAUGAN-CURNIER, Eve MAUREL, Karine MOURET, Jacques NATTA, , Béatrice PAUMIER-LALLEMAND, Joëlle RICHAUD, Gregory RISBOURG, Catherine SERRA, Jean-Louis ROBERT et Bernadette VITALE

Procurations de : Emilie BASTIE à Jean-Marc BRABANT, Mariane DOMEIZEL à Samantha KHALIZOFF, Rose-Marie DUMONTIER à Pierre AUBOIS, Mylène GARCIN à Géraud DE SABRAN PONTEVES, Josiane GIRAUDON à Catherine SERRA, Josiane PANATTONI à Jacques NATTA, Richard ROUZET à Jean-Louis ROBERT et Nicolas SALERNO à Séverine MAUGAN-CURNIER.

Absents et excusés : Romain BRETT, Anne-Marie DAUPHIN, Michel PARTAGE et Michel SIMOS,

Monsieur François BONNET est nommé secrétaire de séance

OBJET DE LA DELIBERATION N°2022-020
Budget général 2021 - Approbation du compte de gestion

Rapporteur : Robert TCHOBDRNOVITCH

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 5211-1, L. 2121-31 et L. 1612-12 ;

Vu la délibération n°2021-034-1 du 8 avril 2021 adoptant le budget primitif 2021 de COTELUB ;

Vu la délibération n°2021-043 du 27 mai 2021 approuvant la décision modificative n°1 ;

Vu la délibération n°2021-101 du 4 novembre 2021 approuvant la décision modificative n°2 ;

Vu l'instruction budgétaire M14 applicable aux EPCI.

Considérant ce qui suit :

En application du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil communautaire entend débat et arrête les comptes de gestion du comptable public.

Le compte de gestion provisoire a été produit par la Trésorerie de Pertuis et celui-ci présente des résultats concordants avec celui présenté par Monsieur le Président.

Les résultats de l'exercice 2021 présentés par le comptable public dans le projet de compte de gestion joint et dont Monsieur le Président donne lecture :

2021 RECETTES DE FONCTIONNEMENT	14 431 747,77 €
2021 DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	12 686 730,35 €
2021 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	1 745 017,42 €
2020 RESULTAT REPORTÉ N-1	3 017 254,19 €
2021 RESULTAT DE CLOTURE DE FONCTIONNEMENT	4 762 271,61 €
2021 RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 379 560,24 €
2021 DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 472 983,90 €
2021 RESULTAT D'INVESTISSEMENT	- 93 423,66 €
2020 RESULTAT REPORTÉ N-1	2 499 622,68 €
2021 RESULTAT DE CLOTURE D'INVESTISSEMENT	2 406 199,02 €

Monsieur le Président propose au conseil communautaire :

- De constater que le compte de gestion 2021 n'appelle aucune observation ni réserve de la part de l'assemblée délibérante ;
- D'arrêter le compte de gestion 2021 ;
- De l'autoriser à réaliser toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le conseil communautaire ouï cet exposé et, après en avoir délibéré, décide :

- **De constater** que le compte de gestion 2021 n'appelle aucune observation ni réserve de la part de l'assemblée délibérante ;
- **D'arrêter** le compte de gestion 2021 ;
- D'autoriser Monsieur le Président à réaliser toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits.

Par :

37 voix POUR

Unanimité des suffrages exprimés

Robert TCHOBODRENOVITCH
Président

